



J'ai involontairement dénoncé ma voisine

Par **Djondos**, le 17/04/2011 à 03:14

J e me sens hyper mal,je vis actuellement dans un hotel à paris avec ma fille.Depuis un an j'ai une voisine super sympa avec qui je m'entend tres bien.

Elle est maman deux de 6 enfants dont qui vivent vec les père,bref avec elle ,elle a une petite de 8ans et des jumeaux de 18mois.

C'est une femme qui est dépassée par la situation comme nous toutes dans cet hotel,elle est alcoolique et lorsqu'elle sort elle ne se presse pas de rentré donc souvent je surveille ces enfants.Elle peut partir mardi soir à 22h et revenir vendredi en laissant ses jumeaux avec la petite de 8ans.

Elle s'appuie sur moi,ce que je fais volontiers mm si je ne partage pas sa façon de faire.

Lundi dernier,j'ai été voir mon assistante sociale pour mes problemes,je me suis confié à elle en lui parlant de ma voisine je lui ai demandé s'il n'existait pas d'aide pour qu'elle puisse souffler en journée car resté 2,3jours avec des bébés de 18mois dans

un 5m carré c'est pas facile.Pendant que je parlais elle ecrivait j'avais pas fait gaffe ,elle m'a interrompu on me disant que c'était grave que je ne devait pas accepter cela,j'étais responsable de ses enfants en l'absence de leur mère,...et patati patata.

Elle me dit qu'elle doit faire un signalement.Je panique parceque c'etait pas ce que je voullait.je ne savais plus quoi faire alors je lui reparle de femme maman que je connais bien ,et lui explique qu'elle juste débordée mis rien à faire.

Je sors de son bureau degouté de ne ps avoir fermer ma bouche.Elle lance une enquete,et ses collègues passent voir ma voisine vendredi.

Ma voisine ne nous sommes pas vus de la semaine ce soir on se voit et elle m'en parle.Oh mon dieu je ne mesuis jamais senti aussi mal de toute ma vie.Comment lui dire que c'est moi la "dénonciatrice" parceque c'est à cause de moi tout ça.

Comment me regarder dans une glace,Lundi elle ira voir son assistante sociale cette dernière lui dira que c'est moi,je fais koi,je suis maman aussi

Par **Claralea**, le 17/04/2011 à 10:12

Bonjour, ce que vous avez fait involontairement, vous auriez du le faire volontairement depuis longtemps. On ne laisse pas 2 enfants de 18 mois sous la responsabilite d'une enfant de 8 ans pendant presque toute une semaine avec une mère alcoolique de surcroit.

Vous n'avez rien à vous reprocher, ces enfants seront peut etre mieux dans une famille d'acceuil que là où ils vivent, sans aucune surveillance sauf la votre.

Expliquez lui qu'en voulant lui rendre service et trouver des solutions dans son interet, vous

vous etes fait "avoir" par l'assistante sociale, que vous ne pensiez pas que ça allait se retourner contre elle, que vous vouliez juste l'aider

Par **Djondos**, le **17/04/2011 à 10:40**

Mais j'ai pas ce courage là! j'ai tellement honte de moi que si je n'avais pas ma fille je déménagerai.

Je voulais savoir si l'AS n'est pas tenu au secret professionnel? je me suis confié à elle. C'est elle qui a pris l'initiative de le signaler.

Merci de votre réponse

Par **Claralea**, le **17/04/2011 à 12:29**

Mais il ne faut pas avoir honte de vous être inquiétée de la situation de ces enfants livrés à eux-mêmes ! Au pire, vous direz que l'on vous a posé des questions et que vous vous êtes fait "avoir" sans le vouloir.

Ne lui en parlez pas ce soir, peut-être que l'AS ne parlera pas de vous, attendez de voir

Par **Domil**, le **17/04/2011 à 13:10**

[citation]Je voulais savoir si l'AS n'est pas tenu au secret professionnel[/citation] Elle a l'obligation de signaler des enfants en danger grave.

Dites-moi, si un jour on retrouve les bébés morts parce que vous n'avez rien fait, comment allez-vous vous sentir ?

Par **armoricaine**, le **17/04/2011 à 13:59**

Bonjour,

vous ne devez pas avoir honte de vous. Vous pourriez avoir honte si vous n'aviez rien dit. La situation était anormale et il est tout à fait normal que les services sociaux interviennent! Dites-vous que le fait que vous ayez parlé à cette assistante sociale va être bénéfique à votre voisine et à ses enfants.

N'ayez pas honte et pensez à vous car votre situation n'a pas non plus l'air facile.

Bon courage!

Par **Djondos**, le **17/04/2011 à 15:16**

Là c'est l'extreme.Moi aussi j'ai un enfant,je fais koi s'il decouvre que c'est moi et mets sa menace à excution?

Par **armoricaine**, le **17/04/2011** à **15:21**

je ne comprends pas.De quelle menace parlez vous?

Par **Domil**, le **17/04/2011** à **15:24**

[citation]Elle peut partir mardi soir à 22h et revenir vendredi en laissant ses jumeaux avec la petite de 8ans. [/citation] Et là, vous prenez les enfants chez vous ?
Si ce n'est pas le cas, que vous savez que des bébés de 18 mois sont seuls plusieurs jours et que vous n'alertez personne, votre responsabilité pénale peut être engagée

Par **Djondos**, le **17/04/2011** à **17:48**

Elle menace de faire du mal a cette personne.Non les enfants sont chez eux c'est ma voisine de palier.

Par **Claralea**, le **17/04/2011** à **17:53**

[citation]Non les enfants sont chez eux c'est ma voisine de palier.[/citation]

C'est très grave. Vous dormez la nuit, vous ne pouvez pas les surveiller alors qu'ils sont seuls et livrés à eux memes !

Ne vous en voulez pas, vous leur avez peut etre sauvé la vie, et la votre par la meme occasion. Imaginez que ces enfants mettent le feu en pleine nuit...

Par **Domil**, le **17/04/2011** à **19:44**

[citation]Elle menace de faire du mal a cette personne.Non les enfants sont chez eux c'est ma voisine de palier.[/citation] et vous n'avez jamais rien fait ???? Vous semblez trouver ça normal, vous dites même que c'est une bonne personne. Non une alco qui laisse seule des jours des bébés à la garde d'une enfant de 8 ans, n'est pas une bonne personne. Dans le langage courant des gens normaux, c'est une criminelle, en droit c'est une délinquante.

Si l'AS fait son boulot, les enfants seront retirés à la mère (soit le père les reprend, soit le foyer/famille d'accueil) le temps qu'elle se soigne et prouve avoir repris une vie normale.

Ensuite, à voir, si le procureur ou plus certainement le juge des enfants, va décider de la poursuivre.

Par **Claralea**, le **17/04/2011** à **21:22**

Et si on vous demande de témoigner, faites le, c'est une non assistance à personne en danger que de ne rien faire, de protéger la mère.

Si j'avais une voisine comme ça, déjà je ne trouverai pas que c'est une bonne personne d'abandonner ses enfants des jours et des nuits, en plus de 18 mois, mais j'aurai fait un signalement le plus rapidement possible

J'ai l'impression que vous ne vous rendez pas compte de la gravité de la situation, méfiez vous que l'on ne mette pas en doute votre capacité à être une maman quand vous êtes capable de couvrir ce genre de comportement venant d'une autre mère et en plus de trouver que c'est une bonne personne